



La lettre des élu(e)s du groupe Gauche 71 au Conseil départemental

Budget 2016 (1) : les recettes passées sous silence

C'est par une curieuse omission sur la partie « recettes » que le document budgétaire a été présenté. Si la réduction des dotations de l'Etat était toujours abondamment commentée, les perspectives d'évolution des autres recettes attendues en 2016 étaient passées sous silence. Et pourtant, il aurait bien fallu écrire que le Département disposera de recettes dynamiques, en l'occurrence du même montant de contribution sur la valeur ajoutée (53 ME), ainsi que du fonds de péréquation des DMTO (droits de mutation à titre onéreux) et du fonds de solidarité pour les Départements, qui apporteront 8,2 ME. Enfin, le Conseil départemental, signe qu'il s'appuie sur une reprise du marché de l'immobilier, a inscrit pour près de 5 ME de produits supplémentaires pour les DMTO. Mais il était sans doute impossible d'admettre une compensation partielle par l'Etat de la baisse des dotations, permettant de réduire partiellement l'effet ciseau entre les recettes et les dépenses, tout comme de souligner les acquis de la gestion précédente dans ce document budgétaire.

Budget 2016 (2) : l'investissement en baisse en 2016, une première depuis des années

En contradiction avec les déclarations antérieures du Président, selon lesquelles la politique d'investissement conduite ces dernières années dans le département se poursuivrait, le document budgétaire produit par l'exécutif pour l'exercice 2016 a démontré l'inverse.

Globalement, 7 ME de dépenses réelles d'investissement ont été retirés. Les subventions d'équipement à verser, notamment pour les communes et intercommunalités, sont en chute de 16%, avec 5 ME de moins programmés.

Aux interrogations des élus de notre groupe, il a été répondu « lancement du Très Haut Débit ». Cet argument n'est pas pertinent car cette dépense entre de toute façon dans le montant total des investissements qui devraient être engagés en 2016. Moins de dépenses d'investissement sur les compétences de la collectivité ou en soutien au niveau local, cela va réduire à court terme le nombre de places rénovées en EHPAD, le nombre de collèges réhabilités, la qualité du réseau routier ou encore la réfection des équipements ou infrastructures des communes, comme les réseaux d'eau potable. **C'est également une mauvaise nouvelle pour le secteur économique du bâtiment et des travaux publics, très dépendant de la commande publique, et donc pour l'emploi.**

Budget 2016 (3) : éducation et insertion en tête des coupes sombres

Le Président Accary avait annoncé 17 ME d'économies de fonctionnement. Le débat d'orientation budgétaire avait confirmé ce montant analysé par l'audit de juin dernier. Mais un artifice, sans doute en raison de recettes prévisionnelles sous-estimées, a limité ces économies à environ 5,5 ME. Nous soutenons toutes les recherches d'économies sur le fonctionnement de la collectivité. Mais au lieu d'une liste argumentée d'interventions supprimées, et d'une stratégie déclinant le recentrage du Département sur ses compétences, le choix proposé aux élus s'est limité à réduire, sans aucune logique apparente, **dans des secteurs départementaux pourtant prioritaires comme l'éducation et l'insertion.** Si la fin du « kit créateur reprenneur d'entreprise » pouvait s'entendre, eu égard à la loi NOTRe qui interdit au Département de voter des aides à la création d'entreprises, en revanche les réductions envisagées pour l'accompagnement des actions d'insertion ou pour la lutte contre l'illettrisme sont incompréhensibles. A l'heure où le Gouvernement entend avancer en matière de compensation du reste à charge sur le RSA, en conditionnant son apport à l'effort d'insertion produit par chaque Département, le réduire est illogique et contre-productif. Les associations d'insertion seront donc les premières victimes d'un vaste plan de réduction drastique des aides vis-à-vis du secteur associatif au sens large, **puisque un quart du soutien apporté à ce secteur disparaîtra en 2016 (passage de 9,1 ME à 6,8 ME). De sérieuses inquiétudes émergent pour l'emploi dans ces structures.**

Quant à l'éducation, entre un programme de rénovation des collèges en baisse de 2,2 ME, la suppression des « euros J + » pour la rentrée 2016 ou encore la fin du financement des cahiers de langues vivantes, le désengagement départemental vis-à-vis des collégiens et de leurs familles est bien en marche. Sauf pour les collèges privés, intégrés « à enveloppe constante » dans les « appels à projets en faveur des collégiens ». **Voilà enfin une priorité affirmée : le Département va au-delà de ce que la loi prévoit comme obligation en matière de dépenses en faveur des établissements privés.**

Les élu(e)s du groupe Gauche 71 ont voté contre ce budget.

Un appel à projets territoires qui fait fondre les aides aux communes et petites intercommunalités

Le principe d'instituer un « appel à projets » en faveur des territoires aurait pu tout à fait s'entendre, comme celui d'engager une démarche de concertation avec les communes sur le soutien départemental, par la détermination de priorités partagées. Mais le Département a choisi de fonctionner à l'envers. Au lieu de prendre le temps nécessaire à la mise en œuvre de la nouvelle carte intercommunale, et dans l'attente d'orientations construites et d'une stratégie définie sur le rôle de la collectivité en matière d'ingénierie territoriale ; il a proposé un appel à projets fourre-tout, rassemblant une grosse partie des aides existantes dans des règlements sectoriels. Au résultat, les maires pourront difficilement choisir leurs priorités au regard des hauteurs de soutien très disparates inhérentes à chaque aide. Ce sera donc équiper sa bibliothèque ou restaurer ses archives, améliorer le réseau d'assainissement ou embellir le centre-bourg, rénover une classe de l'école ou l'accueil de la mairie... mais pas les deux. Une complexité qui n'est en plus que transitoire, une nouvelle réforme étant dans le même temps annoncée en 2017... **Une chose est cependant sûre : l'ensemble des aides va subir une coupe sombre de 3,5 ME, le nouvel appel à projets consacrant 4 ME d'aides aux territoires, contre 7,5 pour les enveloppes destinées aux financements des règlements initiaux.** Une saignée d'autant plus incompréhensible quand la justification du programme « 100 projets pour l'emploi » avait été de relancer l'activité par le soutien à l'investissement communal. La seule lisibilité de ce programme se résume donc à la réduction des volontés d'intervention du Département. **Enfin, ce dispositif finalise aussi la suppression d'une enveloppe ciblée par territoires, et n'associe plus le conseiller départemental aux choix des collectivités.**

Les élus du groupe Gauche 71 se sont abstenus sur ce rapport.

Loi d'adaptation de la société au vieillissement : l'Etat s'engage, le Département adapte ses interventions

L'introduction de la loi ASV (Adaptation de la Société au Vieillessement) nécessitait une délibération de l'Assemblée départementale concernant son implication sur le relèvement du barème de prise en charge de l'APA pour les revenus les plus modestes. Cette loi engage un véritable acte II de l'APA à domicile. **En augmentant le nombre d'heures d'aide à domicile pour les personnes âgées qui en ont le plus besoin, en réduisant le niveau de participation financière (réduction du « ticket modérateur ») et en exonérant de toute participation financière l'ensemble des bénéficiaires de l'ASPA (minimum vieillesse), cette loi permettra aussi de renforcer l'accompagnement quotidien des personnes en perte d'autonomie.** Ainsi, la quasi-totalité des bénéficiaires de l'APA à domicile profiteront d'une baisse substantielle de leur reste à charge. Par exemple, pour une personne en GIR 1 disposant de 1 500 € de revenus mensuels, le reste à charge passera de 400 à 250 €, soit une économie de 1 800 €/an.

Autre dimension de cette loi : la reconnaissance du « droit au répit » et du statut du proche-aidant, permettra de financer ponctuellement soit un hébergement temporaire, soit un accueil de jour ou un renforcement de l'aide à domicile, par une enveloppe annuelle dédiée de 500 €/an.

Le financement des mesures nouvelles de cette loi, en concertation avec l'Assemblée des Départements de France, repose sur une compensation intégrale par l'Etat. Le taux de compensation par l'Etat des dépenses liées à l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), après avoir chuté de 12 points (43% en 2002, 31% en 2012) atteindra ainsi 36% avec cette loi. La Saône-et-Loire percevra ainsi plus de 2,7 ME, puis 4 ME en 2017 et 2018 de compensation, selon les décrets parus fin février.

Dans ce contexte, les modifications apportées dans la délibération proposée par l'exécutif, engageant le Département dans ces nouvelles modalités de prise en charge des horaires d'intervention au domicile et dans le financement des accueils de jour, avec l'introduction du droit au répit, **ont fort logiquement rencontré l'adhésion unanime des élus.**

Licenciements à l'ADT : qui croire ?

« *ça n'a jamais été affirmé qu'il allait y avoir des suppressions d'emploi à l'agence départementale du tourisme* » a proclamé le Président de l'agence, A. Durix, en séance. Moins de 8 jours plus tard, le conseil d'administration de l'agence votait un budget qui identifiait près de 200 000 € d'économies à atteindre sur la masse salariale en 2016, avec trois postes « sur la sellette », soit un véritable plan de licenciements qui ne dit pas son nom. Comparativement, l'ADT engagera 110 000 € de plus de crédits « attractivité », correspondant à des dépenses de communication supplémentaires. **C'est ce qu'on appelle « optimiser la gestion », mais avec la réduction du personnel comme variable d'ajustement !**